

## **RWANDA : VICTIMES DU MENSONGE COLLECTIF (Témoignage)**

Le présent témoignage est fondé sur des faits réels pouvant servir de preuves d'atteintes graves aux droits des personnes au Rwanda, aujourd'hui. Malgré les conseils de beaucoup de mes amis qui m'ont montré le danger qu'un tel témoignage peut occasionner, que ce soit pour ma famille, pour mes proches ou pour moi-même, je juge nécessaire de rompre le silence, pensant que, peut-être, ma voix serait d'une certaine utilité, non seulement à ceux qui voudraient venir en aide à ce pays éprouvé, mais aussi au pouvoir de Kigali lui-même qui continue de fermer les yeux devant les injustices commises par ses agents à travers tout le pays.

### **Pourquoi ce témoignage ?**

Au mois d'Avril de l'année 2000, après un peu plus d'une année d'expérience pastorale, je me suis demandée si la voie du silence optée par nombreux de mes concitoyens, sûrement par soucis de prudence à l'égard d'une situation compliquée, serait réellement le meilleur moyen de corriger les abus contre les droits de l'homme au Rwanda. A cette époque-là, le président BIZIMUNGU venait de se faire évincer et, avec les bruits qui s'en sont suivis, il était visible que le vrai chef de l'état, alors vice-président de la République, trouvait enfin l'occasion d'accéder officiellement à la magistrature suprême.

Au moment où ces événements occupaient les hautes instances du pays et que beaucoup s'étonnaient de ce qui venait d'arriver au président BIZIMUNGU, resté jusque là serviteur fidèle du régime, il était quasi impossible de penser au sort que subissaient à même temps les détenus de toutes les catégories dans les prisons. En plus, le mois d'avril est celui de la commémoration du génocide, avec le devoir de mémoire des personnes assassinées en 1994. Il aurait paru assez saugrenu, à ce moment, de vouloir soulever d'autres questions, surtout quand celles-ci concernaient la misère subie par les prisonniers.

De toutes les façons, à ce moment précis, il y avait quelques jours, mon père, ancien bourgmestre au régime déchu, venait d'être condamné à la peine capitale. Il avait été fait prisonnier, fin 1996. Après une année en prison, il avait été libéré, faute de preuves de culpabilité pour son engagement dans les massacres. A sa libération, il a été accueilli, dès son arrivée dans la commune, par des manifestations de joie et d'allégresse du peuple qui voyait enfin dans cette libération l'instauration de la justice qui, jusque là laissait à désirer. Les autorités locales n'ont pas pu supporter l'événement, de façon que le nouveau bourgmestre lui-même, ancien assistant de mon père, prit la décision contre toute loi de l'incarcérer dans le cachot communal. Je parle de décision contre la loi, puisque mon père avait été déclaré innocent par le tribunal de première instance, et il n'était pas concevable de voir les instances inférieures contredire la décision du tribunal. En vrai connaisseur de la loi, mon père rappela à son successeur qui le narguait, l'erreur de son nouvel emprisonnement. Le nouveau bourgmestre s'est beaucoup moqué de lui, en lui faisant signifier que l'application de la loi dépendait, cette fois-ci, de la volonté de son autorité.

Mon père fut beaucoup humilié par l'autorité locale qui le maintint en prison contre toute règle. Il fut ensuite incarcéré dans la prison improvisée dans les bâtiments qui renfermaient jadis les différents services communaux. Comme pour le ridiculiser davantage, le bourgmestre lui dit qu'après tout c'était lui, mon père, l'auteur de ces constructions, et donc qu'il ne devait pas s'indigner d'y être renfermé. La plupart des bâtiments du chef-lieu de la commune étaient regorgés d'autres prisonniers dans les conditions de vie inimaginables. Les familles des détenus, souvent dans la grande misère, étaient tenus de leur apporter quotidiennement des provisions, et cela durant des années. Les prisonniers prenaient à peine leur repas, tant ils étaient maltraités. Mon père fut battu, maltraité et humilié de façon particulière pendant toute la durée de sa nouvelle détention dans une prison non reconnue.

Devant la loi, mon père était un homme libre, pour dire que sa nouvelle détention n'était pas du tout justifiée. Quelques personnes, militants des droits de l'homme, après s'être informés de son cas, sont allés réclamer dans les instances supérieures sa libération, disant qu'il devenait inconcevable qu'une personne libérée par un tribunal habilité puisse se retrouver toujours emprisonnée, en plus dans une prison inconnue, improvisée par l'autorité communale et gardée par des militaires cruels.

Il y a eu des palabres, où la chambre spécialisée du tribunal a déclaré ne pas avoir trouvé des preuves de culpabilité contre l'accusé. Cela provoqua plus tard le renvoi et l'emprisonnement des juges qui avaient rendu le jugement et à qui on voulait imposer le verdict qu'il fallait rendre. Je pense surtout au magistrat HABIMANA Védaste, évincé de son poste de président du tribunal, et qui plus tard fut malmené, accusé curieusement de génocide et finalement emprisonné sans raison.

Vu le cours des évènements, il était cette fois-ci question d'inventer les nouveaux chefs d'accusation, afin d'essayer de débloquer la situation qui devenait de plus en plus compliquée.

Le bourgmestre de la commune s'appliqua lui-même à cette tâche et finit par obtenir l'emprisonnement régulier de son prisonnier. Avec la pression des détracteurs, le parquet constitua un nouveau dossier et cette fois-ci mon père eut droit à une prison officielle. Personne ne s'est plus posé de questions sur ces contradictions dans la justice, sur les détentions illégales dans les prisons improvisées, sur les traitements cruels...

Lors du nouvel emprisonnement officiel de mon père, j'étais à la veille de mon ordination presbytérale. Au moment où les fidèles de ma paroisse étaient occupés à la préparation de la fête d'ordination, beaucoup vinrent m'informer sur les démarches en cours qui visaient à trouver les charges contre mon père en prison.

Il y avait sur les collines des réunions clandestines, où les autorités locales sommaient les rescapés du génocide de formuler les accusations. On leur donnait pour raisons à leur mensonges le droit aux dédommages, sous prétexte que mon père serait l'un des prisonniers possédant des biens contrairement à une multitudes des prisonniers très démunis matériellement.

Et on comprend le résultat, dans nos pays pauvres, quand on donne au misérable l'espoir de pouvoir gagner quelque bien matériel. Il est prêt à tout. Après les

rescapés du génocide, c'est autour des prisonniers d'être corrompus. On fait comprendre aux prisonniers légendaires dans les massacres que leur peine serait allégée s'ils accusaient tel ou tel, souvent ancienne autorité dans l'ancien régime. De ce côté, la ruse du pouvoir est très grande, tant on cherche à fournir des preuves, même truquées, de l'organisation du génocide à toutes les structures étatiques de l'ancien régime, ce qui donne la légitimité du nouveau régime aux yeux du monde entier, peu importe le sort des victimes de cette mascarade.

On peut deviner ce que fut ma tristesse le jour de l'ordination, au moment où les chrétiens manifestaient leurs joies. J'étais tout de même tenu à dissimuler les émotions vécus ces derniers temps. Mon père n'était évidemment pas de la fête, il venait juste de regagner la prison de Cyangugu, heureusement, car s'il avait été dans une prison tout près, la fête aurait été plus atroce pour moi. Néanmoins, ce fut pour moi une occasion de réfléchir sur la gravité de ma mission qui commençait dans de telles circonstances. Je réalisai d'un coup combien ce peuple, qui me manifestait sa joie, était assoiffé de la justice.

Vers le mois d'Avril 2000, j'étais en pleine exercice de mon ministère et je me sentais bien dans ma peau. Je dirais même que je me sentais heureux dans mon travail qui me réussissait bien. Je ne pouvais sentir les doutes au sujet de ma mission, ce qui a totalement changé aujourd'hui depuis la condamnation de mon père, à cette époque là. Je ne voudrais pas beaucoup revenir sur les événements que j'ai bien décrits dans ma lettre ouverte au président Kagame le 5 avril 2000, la lettre qui devait marquer ma vie ultérieure avec les épreuves qui en ont suivi, entendu que celles-ci vont beaucoup perturber mon ministère.

Si je suis arrivé à mettre en question le sens ma mission avec les épreuves traversées, je ne manquerais pas d'affirmer que celles-ci m'ont permis de mieux comprendre la situation qu'est en train de vivre mon peuple, et que, plus que jamais, il est peut-être temps pour tous les concernés de prendre des mesures pour sauver notre pays, en vue d'empêcher qu'une autre catastrophe humanitaire se reproduise.

Je tiens à signaler que ma lettre au président ne visait pas seulement à manifester l'injustice infligée à mon père, mais qu'elle visait surtout à interpeller tous les hommes de bonne volonté pour un engagement à lutter contre une situation d'injustice qui gagnait de plus en plus d'ampleur à travers tout le pays. La situation de mon père était un cas dans un contexte qui risquait de durer longtemps.

### Où l'on ne dialogue pas !

En rédigeant ma lettre au président de la république, je pensais surtout au moyen de faire entendre ma voix pour réclamer plus de justice dans mon pays. Je n'ignorais pas que la lettre pouvait m'attirer des dangers, dans une société où la liberté d'expression est niée, mais je ne pensais pas qu'elle serait, plus tard, tenue en ridicule par l'autorité publique, surtout par les agents de la justice dont la lettre dénonçait les agissements. Un juge bien connu osa même émettre publiquement sa réflexion, en disant qu'il était prêt à tout faire pour justifier l'accusé, mais que puisque le fils s'y était mêlé en se permettant de critiquer la justice, cela ne faisait qu'aggraver le cas de son père.

Au départ, je ne pouvais pas comprendre pourquoi ma lettre paraissait comme une insulte aux yeux de l'autorité. D'ailleurs, comme je le disais, mes intentions restaient droites et mon but était que la vérité pût éclater au grand jour, pour le bien de tout le peuple rwandais. Cependant, d'autres commentaient qu'un seul cas d'injustice contre une multitude assassinée en 1994, cela ne faisait rien. J'essayais de me défendre, disant que même une seule injustice commise exprès dénote souvent un système corrompu et qu'il est moralement obligatoire d'aider le système à réparer l'injustice, afin de préparer un meilleur avenir. D'autres disaient que, d'après tout, il faut des personnes qui répondent des exactions commises en 1994.

Cela pourrait se comprendre dans un certain sens, mais il devient assez immoral de devoir inventer des coupables sous prétexte de lutter contre l'impunité. Pourtant, les efforts des pouvoirs publics au Rwanda sont dirigés actuellement dans la recherche des boucs émissaires pour la réparation des crimes commis en 1994. Evidemment la solution est loin d'être trouvée, étant donnée que cette recherche se fait de façon très partielle, où les coupables sont désignés à partir d'une seule catégorie du peuple, ce qui cache une ségrégation ethnique habilement camouflée.

En tout cas, ces recherches préfèrent fermer l'œil aux exactions commises par le FPR et ses sympathisants, en prétendant que ces massacres ne sont pas considérés par la communauté internationale comme étant des génocides, et que seul le génocide des tutsi es à la base de tous les problèmes du pays. S'il s'avérait vrai que le génocide des tutsi soit réellement l'origine de tous les problèmes, le Rwanda aurait beaucoup des chances d'être sauvé. Malheureusement, la réalité est toute autre.

Je pense que c'est le premier devoir des autorités du pays que de chercher le motif profond qui aurait poussé la population à s'adonner aux crimes, au lieu de recourir aux actes de vandalisme sous prétexte de lutter contre l'impunité. Au Rwanda actuellement, toute autorité à partir de la localité est tenu d'être à la quête des coupables, et cette recherche souvent irraisonnée part du principe que tout dirigeant de l'ancien régime était coûte que coûte au courant d'un certain plan d'extermination d'une catégorie du peuple. Chose étonnante, sur les listes relatant les coupables de première catégorie, on pouvait y trouver des personnes déjà mortes ou bien les personnes tuées lors des événements de 1994. C'est ainsi que dans ma lettre au Président de la république en l'an 2000, j'essayai de dénoncer cet état de situation, croyant que du moins cette intervention pouvait déclencher le dialogue. Ce ne fût pas le cas, je fus même contraint à ne plus revenir sur ce sujet.

Au début, ma lettre fut prise au sérieux par l'autorité publique, par après, elle fut jugée par une certaine opinion comme porteuse des idées génocidaires et les menaces furent nombreuses à mon endroit. Avec l'ampleur que prirent les événements qui suivirent la lettre, je ne pouvais ne pas mettre en question mon jugement.

Cependant, puisque je croyais fermement en l'innocence de mon père et que je le savais bien ne pas avoir participé au génocide, n'ayant en plus aucun intérêt à mentir, je me croyais témoin direct et incontournable. Ne suis-je pas resté auprès de mon père durant tout le temps des durs événements qui s'abattaient sur le peuple !

Les menteurs sont ceux qui prétendaient que le peuple était encore contrôlable après l'assassinat du chef de l'état, les poussées menaçantes du FPR et les propagandes haineuses de la radio MUHABURA du coté des attaquants(FPR) et la radio libre des mille collines du côté des attaqués. De toutes façons, je suis arrivé à ne pas regretter d'avoir voulu que la vérité sur les problèmes de mon pays soit connue, malgré les menaces qui suivirent la publication de ma lettre.

J'étais continuellement talonné par les agents du service d'intelligence du gouvernement. J'ai répondu à beaucoup de convocations de la brigade judiciaire pour m'expliquer et on me faisait croire que mon écrit perturbait l'ordre publique. Au cours des interrogatoires, j'ai voulu toujours qu'on me montrât où ma lettre serait nocive à l'ordre public. Des fois je reçus des messages soi-disant venant de l'autorité supérieure du pays et qui m'ordonnaient de me rétracter en déclarant ne pas être dans mes états normaux lors de rédaction de la lettre.

Finalement, je ne fus pas jeté en prison comme je m'y attendais suite aux harcèlements subis. La lettre ne connut pas d'effets positifs escomptés, mais au moins, je me disais, elle ne pouvait pas me valoir des ennuiés durables. Au contraire, quelque temps après, la situation se compliqua davantage quand les évêques furent invités par le gouvernement à s'expliquer à propos de la lettre. Cela m'entraîna dans les difficultés avec mes supérieurs comme il fallait s'y attendre.

Au cours de la réunion des évêques avec les responsables de la commission nationale pour l'unité et la réconciliation, mon évêque dût expliquer que j'avais écrit la lettre sous le choc de la tristesse normale d'un fils voyant son père condamné. Le président de la commission alors, Mr NAYINZIRA JN, eût le soin de sermonner les évêques qui, d'après lui, doivent prendre leur responsabilité en sachant discipliner les prêtres. Cependant, un des membres de la commission, une dame intelligente et influente au régime actuelle préféra mettre fin à la polémique, en déclarant qu'elle allait, elle-même, prendre l'affaire en main.

Les rumeurs à propos de mes déclarations perturbèrent, depuis, mon travail,, moi qui venait à peine de débuter mon ministère. Surtout les menaces d'emprisonnements ne pouvaient me laisser tranquille.

Certains collègues, sûrement par soucis de m'aider, durent répondre à ceux qui les interrogeaient sur mon compte que je n'étais pas mentalement normal. L'étiquette de folie me fut salutaire, mais elle m'entraîna aussi de complexes et je craignais beaucoup que les fidèles n'en fussent influencés, ce qui pouvait nuire gravement à l'exercice du ministère.

Heureusement il n'en fut rien, je pus même constater que mon travail pastoral intéressait beaucoup ceux à qui il était destiné. Je vis alors quantités des personnes accourir vers moi. C'étaient des malheureux venant de toutes parts et qui m'exposaient leurs problèmes liés surtout à la situation d'injustice. Ils croyaient peut-être que je pouvais quelque chose pour eux. Tout ce monde souffrait réellement, mais je n'avais aucun mandat officiel pour m'occuper de chaque cas. Pourtant, avec tous ces problèmes, je ne devais pas me contenter de prier pour ces malheureux venant souvent des catégories d'oubliés de la société : Les ménages dont les pères de famille se trouvant en prison, les familles pauvres n'ayant aucun soutien, les

enfants non scolarisés, etc. j'essayai d'entreprendre, tant bien que mal, quelque chose pour eux. Les petites associations dites « Solidarités » que j'avais initié s'inscrivent dans ce cadre. J'aurais voulu aider tout ce monde à unir les forces et organiser des activités associatives dans l'esprit d'entraide et de solidarité.

Malheureusement je commençai si vite à me heurter à une certaine opinion malveillante qui se mettait à interpréter les solidarités comme des associations d'ordre politique. Avec de telles rumeurs, il était quasi impossible de bénéficier du soutien. Quelques-uns trouvaient inconvenant de porter soutien à la soi-disant action politique, d'autres, tout en appréciant l'action des solidarités, gardaient beaucoup de réserves. Je me retrouvai pratiquement seul, malgré l'enthousiasme que manifestaient les membres, surtout les jeunes à qui cette action avait donné un peu d'espoir. Mais ils n'y pouvaient rien eux-mêmes et, malgré leur bonne volonté, la plupart vivait dans la pauvreté et dans le chômage.

A bout de force, je faillis abandonner l'aventure qui me paraissait ambiguë. N'eût été l'engagement des jeunes qui me redonnait le courage de persévéérer, j'aurais pu tout laisser tomber. Je constatais bien que, dans un pays où les droits de personnes sont bafoués, il n'est pas facile de réaliser les projets utiles. Et d'ailleurs, il n'aurait pas été nécessaire de fournir tant d'efforts, si l'état avait su tenir son rôle social auprès de sa population. D'une manière où d'une autre, je me sentais déterminé à poursuivre mon action, multipliant aussi d'imprudences- Il a fallu souvent s'endetter pour fonctionner-, quitte à montrer même par nos essais, erreurs ou échecs que notre société n'est pas juste pour tous, qu'il y a beaucoup d'oubliés et que ceux-ci méritent leur place dans la construction du pays. Nous étions obligés de nous surpasser, accepter beaucoup de sacrifices, afin de manifester d'une manière la plus positive possible qu'il y a une autre façon d'envisager le développement, la paix et la justice dans notre pays, non pas par l'injustice et l'oppression, mais par le sacrifice et le dépassement.

### **Comment je pris contact avec la corruption !**

Ma lettre ouverte au président de la république eût toutefois des conséquences inattendues, mais je pouvais me réjouir de ce qu'elle ne m'entraîna pas l'emprisonnement comme on aurait pu s'y attendre. Malgré le remous qui s'en suivit, je fus heureux de constater, par elle, combien sont nombreux les volontaires de la justice dans notre pays comme ailleurs. J'ai été beaucoup touché par des marques de soutien et de sympathie que me manifestèrent beaucoup de personnes dès la publication de mes déclarations.

Au départ, j'ai redouté que le message de ma lettre ne provoquât des blessures surtout chez les rescapés du génocide et je m'en voulais beaucoup, car j'avais vraiment conscience qu'il fallait ménager tout ce monde à peine sorti du cauchemar.

Des fois j'ai pensé qu'il faudrait même tolérer certaines injustices pour ne pas risquer de brutaliser ces rwandais qui ont connu tant de malheurs. Je m'attendais à encaisser beaucoup de harcèlements de la part des personnes outragées de façon particulière en 1994. A mon grand étonnement, je reçus beaucoup de messages des rescapés du génocide qui s'indignaient aussi de certaines méthodes du régime.

Je reçus aussi des informations sur l'action clandestine des agents du pouvoir pour la planification des condamnations injustes. Avec tous ces éléments, j'acquis la conviction que notre peuple ne sera libéré qu'au prix de la vérité. La grande injustice actuelle n'est que la conséquence de l'établissement du mensonge. C'est ce mensonge qui est à la base même de la corruption constatable surtout dans les institutions judiciaires.

Avant de poursuivre mon récit sur mes contacts avec la corruption, je voudrais d'abord établir la liaison entre les conséquences de mes déclarations avec la tentative de descente sur cette mauvaise pente. Pour commencer, certaines personnes me proposèrent de m'intégrer dans leur associations pour la défense des droits de l'homme, ce que je refusai par souci de respecter la consigne reçue de mes supérieurs par laquelle j'étais obligé de me tenir calme et surtout d'éviter toute activité qui ferait publicité.

Pour le principe d'humilité, les directives de mes supérieurs étaient justes. Par ailleurs, certaines personnes, non pas par mauvaise foi, mais plutôt par soucis de m'aider de sortir d'une mauvaise situation dans laquelle je m'étais engagé, me conseillèrent de faire comme les autres. Il faudrait interpréter ce «faire comme les autres» dans un certain sens, pas tout à fait négatif, puisque étant la voie de justice adoptée par plusieurs personnes qui voient en elle le seul moyen de pouvoir sortir les êtres qui leur sont chers des griffes d'une justice égarée.

Pour celui qui ne vit pas au pays, ce moyen peut lui paraître assez immoral, Cependant, souvent dans les circonstances graves, on ne peut faire mieux. Dans tous les grands conflits, beaucoup de vies humaines ont pu être sauvées dans les voies similaires. Beaucoup cachent les personnes traquées et sont obligés de mentir plusieurs fois aux poursuivants pour les dérouter. Au Rwanda de 1994, n'était-on pas toujours prêts à mentir continuellement qu'il n'y personne caché sous son toit. Révéler aux tueurs le lieu où se cachait une victime aurait été plutôt un crime. Aussi quand s'agissait-il d'évacuer quelqu'un de nuit, il fallait toujours déguiser les victimes et leurs évacuateurs, mentir tout le long du chemin et à l'occasion verser des sommes d'argent pour faire taire un tueur ou une autre personne prêt à dénoncer la ruse.

C'est dans un tel sens que j'ai dû comprendre ce « faire comme les autres qui, il faut l'avouer, garde quelque chose de corruption, et cela ne m'étonna pas que je n'obtint pas finalement de succès en m'y engageant. Cependant, ce fut ce moyen qui me fut conseillé en vue d'essayer de sauver sans crier. Il s'agit donc d'obtenir la libération des prisonniers par le versement des sommes d'argent aux magistrats. En acceptant cette voie, j'essayais de me convaincre qu'en fait ce n'était pas la partie qui verse l'argent qui est corrompue dans de telles circonstances, mais plutôt le pouvoir injuste qui ne se rend même pas compte de sa corruption profonde ou préfère l'ignorer simplement.

De toutes les façons, beaucoup de personnes assez clairvoyantes, y compris les gens d'église me conseillèrent de passer par ce moyen pour obtenir la libération des prisonniers. Au début, j'ai voulu me révolter contre cet état de choses, mais par après je constatai que beaucoup parviennent à obtenir la liberté des leurs par cette voie. Je finis par me dire que, au fond, pour sauver une vie, il n'y a pas de prix, a

fortiori la vie de ceux qui risquent injustement la peine de mort. C'est ainsi que j'ai adopté, la mort dans l'âme, ce « faire comme les autres », qui est la voie choisie par plusieurs.

D'après tout l'élévation de voix de m'avait valu que des harcèlements terribles, au moment où les autres sauvaient les gens dans le silence. Je sais que ceux-là même qui installent un système d'injustice pourront interpréter à leur profit cet aveu pour faire encore des victimes, mais cela n'aura pas changé le système corrompu, ce qui fait qu'ils devront s'attendre à faire face plus tard à quelque chose de pire.

Je sais pertinemment que la voie actuelle de sauver les gens de la prison ne s'attaque pas à la cause profonde de l'injustice. Ainsi sont sauvés ceux pour qui on peut obtenir des sommes d'argent, tandis que les plus pauvres continuent à subir l'injustice.. Quelques personnes à qui j'ai raconté ces inquiétudes, m'ont répondu que ce serait du sentimentalisme de penser au sort de ceux qui ne sont pas capables de payer pour sortir des prisons et me posaient toujours la question : « qu'est t'a valu ton élévation de voix ? » Finalement j'ai accepté ce faire comme les autres, ayant bien conscience qu'elle ne s'attaque pas à la cause de la corruption du pouvoir, mais en me disant qu'il vaut la peine d'essayer quand même de sauver quelques vies humaines.

### **L'étrange conception de la justice !**

Le jour où je décidai d'entrer en contact avec un magistrat dont on estimait très compétant dans ces affaires louches d'argent pour la libération des prisonniers, j'ai préféré passer par l'intermédiaire d'un ami qui avait réussi beaucoup d'opérations et qui s'était fait aussi des amis parmi les juges corrompus. Je lui avais défendu de communiquer mon identité, de peur de me voir taxé des sommes exorbitantes, quand les magistrats auraient connaissance de ma profession. Il faut noter que de telles affaires se font dans le plus grand secret. Mon ami réussit à m'obtenir un rendez-vous avec le magistrat en question.

Quand le jour de rendez-vous fixé avec le magistrat arriva enfin, mon ami donna un coup de téléphone discret et le lieu de rendez-vous fut fixé à un endroit non loin du tribunal où travaillait le magistrat. Quand nous nous sommes réunis, le magistrat, voyant que j'étais un nouveau venu, m'exposa en gros le but de son action, comme pour se déculpabiliser d'avance. Son discours ne manquaient pas de pertinence.

Ainsi, d'après ce qu'il me dit, après avoir vu que la politique nationale favorise un emprisonnement continual de personnes innocentes, lui, en tant qu'homme de justice, aurait trouvé que dans une telle situation, il faut d'autres voies pour rendre justice. L'argent exigé ne serait qu'un moyen de faire des contacts et surtout d'aider à convaincre de collègues récalcitrants. Il paraît qu'il y a quelque fois des complications, selon les cas d'accusations, mais que finalement beaucoup de problèmes rencontrés dans ces démarches finissent par être débloqués.

A la question de savoir comment ils parviennent à calmer les personnes ayant déposé des plaintes contre les prisonniers, il a avoué que les traductions en justice sont souvent politisées et qu'en fait les accusations ne sont pas toujours fondées, enfin que les dépositaires sont souvent poussés par les autorités politiques. C'est

pour cette raison que ceux qui ont déposé les plaintes n'insistent pas quand quelque personnalité influente du pouvoir est d'accord pour la libération d'un prisonnier. D'ailleurs pour l'intérêt de la propagande des idéaux du FPR, certaines personnes, reconnues même coupables des crimes, sont souvent relâchées, en fonction de leur utilité pour la diffusion du parti ou la diffamation contre l'ancien régime en faveur du nouveau.

Le moment venu, le juge a voulu savoir le prisonnier dont je voudrais obtenir la libération. Quand je prononçai le nom de mon père, il parût très surpris et anxieux, et il m'a demandé si je ne serais pas par hasard le prêtre qui aurait écrit au président de la république pour le cas de son père condamné. Aussitôt, je jugeai mieux de sortir de l'anonymat et je me suis présenté. Par après, je vis que la peur se lisait sur son visage.

Il m'a demandé si, en provoquant la rencontre mon but n'était pas de surprendre les juges en flagrant délit pour rendre public les preuves de la corruption dans les journaux ou par internet. Je vis que dans les milieux de la justice on avait une certaine opinion à mon endroit, et pourtant je ne me souvenais pas jusque là avoir publié mes déclarations dans les médias. S'il y avait eu même des déclarations sur Internet et qui émanait de moi, je n'avais joué aucun rôle pour leur publication. Visiblement, le magistrat avait peur, tout en déclarant être pris au piège, il commençait à s'en vouloir à mon ami qui avait provoqué la rencontre.

Il m'avoua que même sans me connaître, il savait qu'il y avait un prêtre portant mon nom qui critiquait la justice. Toutefois, reconnaissant humblement ses propres égarements et ceux de la justice nationale, il me dit sincèrement qu'il allait s'engager à éclaircir, même sans réclamer l'argent, le cas de mon père dont il reconnaissait l'innocence. Profitant de mon avantage sur lui, j'ai essayé de l'instruire sur le bienfait moral de rendre la justice comme il faut en combattant toute injustice pour le bien du peuple et que l'honneur du magistrat était de rendre le jugement en toute équité.

Nous en étions arrivés à dialoguer comme des amis. J'ai essayé de le rassurer en lui disant que mon intention mon n'était que de collaborer avec le justice pour qu'un jugement équitable soit rendu à un innocent. Sans avoir aucune intention de le dénoncer, je lui avouai que ma décision était prise bien avant, que j'étais prêt à verser une somme d'argent pour contribuer à la libération de mon père.

Le magistrat m'a expliqué en toute sincérité que le cas de mon père était des plus compliqués, du fait que les politiciens s'y étaient beaucoup impliqués. Il ne me cacha pas qu'il risquait beaucoup en s'y engageant, un tel cas ne dépendait pas de la justice ordinaire. Donc, d'après lui, il fallait consulter des personnalités haut placées et cela ne paraissait pas du tout facile. Tout au plus, ce qui était encore possible, c'était de tenter le jugement en ignorant tout le monde, ce qui paraissait comme un sacrifice difficile à accepter surtout quand on a une famille et des enfants. Evidemment pour tenter un tel sacrifice, le magistrat exigeait des sommes d'argent qu'il n'est pas nécessaire d'étaler ici.

Je fais ce témoignage pour interpeller surtout certaines personnes qui, pour clamer l'innocence du pouvoir de Kigali vont jusqu'à ignorer la corruption manifeste à tous les niveaux où les pauvres continuent à moisir dans les prisons malgré leur

innocence, avec tout ce que cela comporte comme conséquences pour les familles éprouvées. Au fond, dans les poursuites judiciaires, le but poursuivi n'est pas la lutte contre l'impunité en tant que telle.

Les vrais tueurs de 1994 sont relâchés, alors que beaucoup d'innocents continuent à croupir dans les prisons. Si une personne est jugée utile pour servir à la vulgarisation des idéaux du régime, il est vite relâché. La magistrature n'est pas du tout libre, puisque les jugements sont connus avant les procès. Les juridiction "gacaca" prévus jugent selon la volonté des puissants, et en plus ne sont pas autorisées à juger les crimes commis par le FPR, par conséquent le théâtre des aveux et repentir ne sert que de la couverture aux crimes commis par le régime.

Un vrai tueur est relâché du fait même d'avoir avoué et promis de témoigner faussement contre une des victimes du pouvoir. Il y en a même qui s'attribuent des fautes qu'ils n'ont pas commises afin de chercher à bénéficier de cette chance de liberté dispensée au compte goutte par la volonté des chefs. Des personnes restées fidèles à l'honneur, ce sont ceux là même qui sont sacrifiés pour payer tout les crimes commis où les tenants du pouvoir même ont joué un rôle prépondérant dans leur aggravation.

Il n'est pas très nécessaire de revenir encore au sujet des sommes d'argent versés continuellement aux juges. J'ai voulu donner mon témoignage à propos de ce magistrat dont je ne peux pas révéler le nom qui, malgré toutes les démarches menées avec lui, n'a pas pu obtenir la libération de mon père, sûrement parce que d'autres facteurs ont entré en ligne de compte.

Les magistrats ont été intimidés par quelques personnalités influentes, des menaces ont été proférées, et d'autres histoires encore. Les juges finissent par reconnaître qu'ils ne sont pas libres, et beaucoup d'entre eux craignent de perdre leur situation. Il faut l'avouer, dans l'histoire humaine, ils ne sont pas nombreux ceux qui acceptent de se compromettre pour la triomphe de la vérité. On ne peut pas exiger l'héroïsme à tout le monde.

La condition humaine a toujours de ces faiblesses, où l'on accepte même la mort de l'innocent à condition de sauver sa peau. La nature ne laissant rien impunié, les conséquences finissent par survenir au bon moment, et à ce moment, il est souvent difficile à sauver ce qui pouvait l'être si on avait agi à temps. De toutes les façons, il n'est plus question pour moi de « faire comme les autres ». L'échec dans les démarches avec les magistrats m'a d'avantage ouvert les yeux sur la nécessité d'agir pour le triomphe de la vérité tout court. Il est peut-être temps que tout rwandais soucieux de l'avenir meilleur de son pays ait conscience d'un nuage de mensonge qui plane sur notre pays et s'engage fermement pour la vérité.

### **Le rôle de certaines organisations dans l'établissement du système injuste**

En parlant de la situation qui a suivi mes déclarations dans ma lettre au président, j'ai évoqué les marques de soutien et des conseils bienveillants que j'ai bénéficiés de la part de beaucoup de personnes sympathisantes. La première recommandation que j'étais tenu de respecter était de me tenir tranquille, vaquer à mes activités pastorales, et surtout éviter tout accrochage avec les pouvoirs publics.

J'étais résolu de suivre toutes les consignes et il y eut un temps où je crus que ma résignation, dans la situation qui suivit la condamnation de mon père, m'avait redonné la paix. Je pouvais suivre sereinement les activités des petites associations que j'avais contribué à mettre en mouvement en faveur des nécessiteux. Enfin je pouvais circuler librement pour faire le nécessaire, jusqu'au jour où un ami vint me trouver pour me mettre au courant d'une affaire qui allait me bouleverser complètement, comme quoi je devais prendre mes gardes, puisque je courais le danger d'être jeté en prison.

Après avoir appris cette nouvelle, j'ai essayé de me renseigner sur la provenance de ces nouvelles menaces qui me paraissaient inexplicables au moment où je me réjouissais de la paix retrouvée. Je finis par apprendre que l'association IBUKA, un organisme de défense des droits des rescapés du génocide était à la base de menaces. Cette association est l'une de ces organisations qui prétendent perpétuer la mémoire du génocide, tout en s'engageant également dans la propagation des idéaux du parti au pouvoir. Je dois dire que l'action entreprise par IBUKA prête souvent à confusion.

Il est difficile de définir le cadre de ses activités par rapport au programme même du FPR, ce qui pourrait faire croire que le FPR, en engageant la guerre en 1990, savait que le génocide allait avoir lieu et qu'il en ferait le point d'appui de son programme. Ainsi, au moindre effort entrepris pour plaider en faveur des prisonniers politiques, IBUKA est toujours prêt à se lever pour crier à l'injustice. Le problème est que son action ne rassure pas le peuple. L'organisme est souvent derrière les accusations fausses formulées contre les innocents. Il organise des réunions clandestines pour influencer les institutions judiciaires et recourt aux méthodes d'intimidations pour étouffer ceux qui auraient l'intention de donner leur témoignage pour la vérité, et cela se fait sous la couverture du pouvoir.

Toute personne qui se prononce pour dénoncer les exactions est prise pour un malfaiteur ou un dissimulateur voulant faire disparaître les traces du génocide. Par conséquent, IBUKA s'avère un bon instrument du pouvoir. Ayant le statut d' Asbl, quelques ecclésiastiques ou les consacrés tout court s'y sont beaucoup engagés. C'est ainsi qu'on peut trouver tel prêtre sortir régulièrement ouvrage sur ouvrage où le contenu des sujets est loin de servir le bien de l'Eglise d'appartenance, allant même jusqu'à la critiquer farouchement.

Si des prêtres, dont le passé reconnu pourtant comme irréprochable, arrivent à s'engager dans des activités en faveur d'une politique néfaste, comment le peuple manipulé pourra se comporter suite aux manœuvres des associations à la calibre de l' IBUKA. Le plus triste, c'est que l'appartenance des personnes consacrées aux groupes aux buts flous ne fait qu'approfondir le fossé qui existe depuis longtemps entre les deux ethnies composant le clergé et cela ne fait qu'aggraver les divisions au sein de l'Eglise. Le jour où moi-même je me retrouvai attaqué par l'IBUKA, j'ai pu apprendre aussi que mes collègues intégrés dans l'IBUKA n'étaient pas étrangers dans les accusations portées contre moi.

C'était au mois d'avril 2002. L'association IBUKA, agence de Cyangugu, venait de rendre public sa lettre adressée au ministre de la justice, avec copies au président de

la république et aux autres autorités supérieures du pays. La lettre en question accusait les ecclésiastiques qui seraient à l'origine des graves problèmes constatables dans les institutions de la justice.

Ce cri d'alarme de l'IBUKA était justifié par des faits très récents, où des personnes non identifiées se seraient introduites dans les bureaux d'archives de la cour d'appel pour y falsifier les dossiers du groupe d'accusés dont mon père fait partie. On disait que les intentions des saboteurs étaient de blanchir les prisonniers en brouillant certains éléments dans les dossiers.

Mon nom était cité dans la lettre comme quoi je serais le premier coupable dans cette affaire. M'ayant rendu compte de le teneur de l'accusation et le danger qu'elle pouvait entraîner, je dus écrire aussi au ministre de la justice pour me justifier avec les preuves à l'appui. et démontrer la mauvaise foi que reflétait la lettre de l'IBUKA. Non seulement j'étais incapable d'accomplir les actes dont on m'accusait, c'était même inimaginable, mis aussi je me ne souvenais pas avoir tenté de le faire par une tierce personne.

Ayant vu la gravité de la situation, je dus faire recours à un avocat qui, lui aussi formulât ma défense à l'adresse du ministre de la justice. Mon avocat, en consultant le dossier de mon père, il put découvrir qu'effectivement certains points du dossier avaient été falsifiés, mais, chose curieuse, le falsificateur avait introduit des textes aggravant le cas du prisonnier. Il était visible que ce malfaiteur était non seulement déterminé à faire condamner l'accusé, mais surtout il complotait mon emprisonnement en me désignant pour le coupable dans ce sabotage.

L'affaire a provoqué beaucoup de rumeurs, mais finalement elle finit par se calmer, J'ai évité de justesse la prison, mais, à ce que je sache, aucun effort n'a été réalisé pour normaliser le dossier falsifié. Mon père qui, après sa première condamnation avait demandé la comparution en appel, était très soucieux d'être exempté de l'affreuse accusation qu'on lui collait dessus.

Il avait attendu durant trois ans sans obtenir de réponse satisfaisante. Suite aux manigances préparées surtout par l'association IBUKA, celle-ci agissant par l'intimidation des juges et la manipulation des témoins et surtout des tueurs d'élite à qui on promettait la libération, Mon père se vit interpellé subitement à comparaître au tribunal d'appel qui, comme préparé d'avance, devait confirmer sa peine capitale. Mon père est toujours un condamné à mort avec quelques compagnons, et ce groupe de malheureux est le seul désigné à payer pour tous les crimes commis dans toute une région. Les organisateurs des massacres les tueurs légendaires sont les seuls à ne pas être inquiétés.

D'un moment à l'autre, les condamnés à mort peuvent être fusillés. En attendant, on ne pourrait que prier pour eux. C'est dans les attributions de l'état d'organiser une bonne justice, punir les vrais coupables et justifier les innocents. Mais l'état lui-même n'est plus capable de rechercher le bien du peuple, ayant dirigé dans l'aveuglement par un régime totalitaire. L'état qui ne recherche plus le bien du peuple entier n'est plus un état de droit. Accepter un tel état de chose n'est pas digne d'un vrai citoyen. Par ailleurs, disons qu'on peut supporter la mort des innocents comme sacrifice dans certaines circonstances, en vue du bien du peuple entier. L'on pourrait se demander

à qui profiterait la mort des personnes innocentes dans les circonstances actuelles au Rwanda, sinon de rendre inutilement graves les problèmes de cohabitation ethniques et qui l'étaient plus qu'assez.

### **Conclusion : Il ne faut peut-être pas désespérer**

La misère dans laquelle le système actuel au Rwanda continue à maintenir le peuple devient de plus en plus insoutenable. Beaucoup ne ressentent pas la teneur de ce cri d'alarme, et ceux qui profitent des mauvaises situations pour accumuler des avantages peuvent sentir comme un outrage toute parole demandant le changement du statu quo.

Néanmoins, le prêtre à qui le peuple désemparé vient toujours offrir ses fardeaux est incapable de rester indifférent. Le chemin de l'exil est toujours conseillé dans notre pays à celui qui subit la persécution du pouvoir, cependant, il faut se poser une question sur cette instabilité dans un pays se disant démocratique et qui maintient sa population à l'exil ou dans les prisons.

Personnellement, il ne m'est pas du tout facile de devoir abandonner une action à peine commencée, où les membres de nos solidarités venaient à peine de mettre en place les statuts d'une association qui devaient les réunir, afin de collaborer à l'amélioration du sort de leur semblable. Je sentais que je devrais rester auprès du peuple dans l'embarras, travailler en profitant de tous les services qu'offre un état de droit, régulariser mes créanciers, collaborer avec les autres pour le bien du peuple, mais malheureusement mon pays ne connaît plus un état de droit.

Moindre effort pour servir le bien de mon peuple est soupçonneux, puisque mon pays ne reconnaît plus les libertés des personnes. Toute tentative pour l'amélioration des conditions des personnes est toujours soupçonneuse de sortir de la ligne de vue imposée par un groupe de personnes et fait toujours risquer la prison. Pourtant, de tous côtés on est submergé des demandes des personnes demandant à être rétablis dans leur droits, et ils ont raison. Ils sont en train de vivre des situations incompréhensibles et ne sont pas obligés de partager mes efforts pour la normalisation des conditions de vie pour le peuple. Il est évident, mon pays ne reconnaît pas les droits des personnes.

Je garde l'espoir tout de même. Mon plus profond désir, c'est qu'un jour tout le monde puisse reconnaître un nouveau Rwanda où les droits de tous seront respectés. Ce jour viendra, peut-être, où personne n'aura plus besoin de lutter, quand la justice sera rétablie, et que personne ne ressentira plus de menace. Je ne sais à quel prix cette paix sera retrouvée, mais je crois fermement qu'ils ont raison ceux qui pensent que « tant que le mensonge collectif perdurera, le Rwanda ne pourra être véritablement sauvé. »

Théophile MURENGERANTWALI  
Bruxelles, Belgique  
Le 18/12/03